

# Extrait du compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE Du 13 septembre 2024

---

Compte rendu en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.  
Convocation du 10 septembre 2024

**En exercice :** 10  
**Présents :** 6  
**Absents :** 0  
**Absents excusés :** 4  
**Nombre de votants :** 7

**Etaient présents et présentes :** MONTEIL Jean-Claude, THIBAUT Eric, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, OLLIVIER-OZBIR Muriel, RIBEYRENS Annie.

**Etaient absents :** BOYER Sylvain, PEYRET-LACOMBE Aude, THIERRY-WILKINSON Guillaume (pouvoir à Ollivier-Ozbir Muriel) VOGLEY David.

**Secrétaire de séance :** Mme Ribeyrens Annie  
Début de la séance : 20 h 05

---

## Lecture du compte rendu du 18 juillet 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2024, après lecture faite.

## Point sur la rentrée scolaire 2024/2025

Pour la rentrée 2024/2025, 18 élèves sont inscrits dans la classe de Mme Pohu, nouvelle enseignante à Liorac, dont :

- 8 en CE1
- 10 en CE2.

### Cycle piscine.

A compter du 23 septembre 2024 et jusqu'au 13 décembre 2024, les classes de (GS – CP) de St-Georges de Montclard et les CE1 – CE2 de Liorac iront à la piscine de Bergerac tous les vendredis après-midi de 14 h à 14 h 35 (dans l'eau). Retour à l'école vers 15 h 30.

Pour financer le transport des élèves, la Directrice de l'école de St Georges de Montclard a émis le souhait de partager en deux la facture des Tps Cruveiller qui s'élève à **1200 €**. Après discussion, le Conseil propose d'utiliser les disponibilités sur les comptes respectifs des 2 coopératives.

**Conventions demandées par l'enseignante entre l'école et la Mairie, pour la mise à disposition d'un terrain ainsi que pour l'utilisation de la salle des fêtes.**

**Terrain.**

Après lecture de la proposition de convention fournie par l'enseignante, il reste à définir de quel terrain il s'agit (municipal ou privé)

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire de signer ces conventions dès lors que le terrain est municipal.**

**Salle des fêtes.**

Deux dates ont déjà été retenues :

- le 04 juin 2025 : répétitions pour le spectacle de l'école,
- le 05 juin 2025 : pour le spectacle.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire de préparer la convention pour l'utilisation de la salle des fêtes.**

**Salle de la garderie**

Afin de pallier les fortes odeurs de moisissures qui se dégagent lorsque la salle reste fermée plusieurs jours, voire plusieurs semaines, des parents d'élèves se sont proposés, bénévolement, pour installer une VMC et repeindre les murs. A priori, ce travail pourrait être exécuté pendant les vacances de Toussaint. La Mairie s'engage à prendre en charge les frais de fournitures.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche citoyenne.**

<b>MULTIPLE RURAL</b>
-----------------------

**Devis de réparation du store**

Un devis de réparation pour le store a été réceptionné pour un montant de 708 € TTC.

S'agissant d'un problème de moteur et, celui-ci ayant plus de 10 ans donc vétuste, il est conseillé de le changer. En conséquence, le coût de la réparation est à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis.**

**Centrale de filtration de l'eau**

Un technicien de maintenance, en présence du Maire, est venu contrôler la centrale de filtration de l'eau et l'a trouvée en parfait état de fonctionnement.

**Bail commercial**

Le KBis des futurs locataires a été réceptionné. Il doit être envoyé à la Préfecture. Une copie sera transmise au notaire en vue d'établir le bail commercial en bonne et due forme.

**Logement de l'ancienne poste**

Les nouveaux gérants du Multiple se sont installés dans ce local. Un état des lieux a été effectué et un contrat a été établi le 05/09/2024 pour un loyer de **400 €** par mois + une caution de **400 €**.

## Procédure de recours administratifs Lieu-dit « Le Cluzel »

Lecture a été faite du courrier envoyé par le Maire à l'avocat précisant que deux déclarations ont été retirées du projet par la propriétaire, à savoir, les lots 5 et 6 (**déclaration préalable du 04 janvier 2024**) et le lot 7 (**déclaration préalable du 16 mai 2024**). Notre avocat, une fois informé, devra aviser les riverains afin de savoir s'ils poursuivent ou non leur démarche commencée.

### Devis honoraires avocat

Nous avons reçu de notre avocat un devis de **3 613,00 € TTC** que nous laissons en suspens en attendant de connaître la réponse des riverains.

### Assurance SMACL

Nous avons reçu de notre assurance une liste concernant les plafonds de prise en charge relatifs à notre Protection Juridique.

## Chauffage au logement de l'ancien presbytère

### Attribution de subventions.

2 subventions ont été obtenues:

- une de **4 230 €** au titre du Fonds Vert et
- une de **2 820 €** du Conseil Départemental 24. (en attente)

### Validation devis

Deux devis ont été réceptionnés :

- un de **14 101 € HT** de **PCSE** pour une pompe à chaleur air/eau marque DAIKIN (chauffage seul)
- un de **14 577 € HT** de **APB** pour une pompe à chaleur air/eau TOSHIBA. (chauffage seul)

A proposition équivalente, il est proposé de valider le devis le moins cher.

**A la majorité, le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise PCSE par :**

**Contre : 1**

**Pour : 6**

**Abstentions : 0**

## Admission en non-valeur

Nous avons reçu une admission en non-valeur pour la somme de **1 505,86 €**.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la non-valeur.**

## Travaux de peinture – réfectoire de la cantine

Deux devis ont été reçus :

- un de l'entreprise Fillou pour **3 858,00 € HT** ou **4 243,80 € TTC**
- un de l'entreprise Klemache pour **3 115,00 € HT** ou **3 426,50 € TTC**.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu le devis de l'Entreprise Khemache 24100 Bergerac,**

## SMDE 24

Monsieur le Maire a informé du retrait provisoire du SMDE24 de la commune de Thiviers pour permettre son adhésion au SIAP Nord Est Périgord.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté cette démarche.**

## QUESTIONS DIVERSES

### Calorifugeage.

Une proposition a été reçue pour la mise en place d'une isolation sur le réseau de tuyauterie du chauffage pour un coût de **2 280,00 € HT ou 2 736,00 € TTC** pris en charge à 100 % par la prime CEE (Certificat Economie Energie).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette décision.**

### Heure civique.

Un habitant se propose comme volontaire pour aider la commune dans des tâches administratives à travers « l'heure civique ». Ce programme mené par une association doit être initié par la mairie via une plateforme en ligne pour mettre en relation des voisins ou des habitants qui auraient besoin d'entraide.

### Travaux salle des fêtes

Les travaux sont maintenant terminés, il reste à fixer le miroir. Après contrôle par nos soins et avant de signer le procès-verbal, nous avons constaté que la peinture cloquait dans un WC. L'entrepreneur A2S a été averti, il doit revenir pour réparer et en même temps fixer le miroir.

### Recensement de la population

Après recensement, le nombre d'habitants de la commune est de :

- 240 habitants d'après l'INSEE, et,
- 242 habitants d'après les résultats de la commune.

Ces résultats en baisse semblent étonnants sachant que depuis le dernier recensement, il y a eu beaucoup de constructions ou familles venues s'installer sur la commune.

### Marche de l'Espoir

Cet évènement consiste à effectuer une traversée de notre pays en effectuant des haltes dans des petites communes comme Liorac pour sensibiliser les habitants sur le rôle des Patients Partenaires sur les maladies au travers des handicaps visibles et invisibles. Cette marche doit avoir lieu le 18 septembre 2024 dont la salle des fêtes a été retenue pour leur permettre d'avoir accès aux sanitaires.

A ce jour, la responsable de cette traversée ne nous a plus donné de nouvelles alors qu'une personne devait être envoyée pour passer en Mairie. Malheureusement, elle ne s'est pas présentée.

### Journées européennes du patrimoine des 20 et 21 septembre.

Il a été décidé que l'église serait ouverte.

### Fête patronale de la St Côme et St Damien.

Le dimanche 29 septembre, à 11 heures, une messe sera donnée suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

### **Personnel communal**

L'Agence Postale sera fermée du 07 au 11 octobre.

### **Aire de jeux**

Nous sommes en attente du démarrage des travaux par l'Entreprise MURET 24380 VERGT durant le 4ème trimestre 2024.

### **Coupure EDF chez le locataire au-dessus de la mairie.**

Pour une raison encore indéterminée, une coupure électrique a eu lieu dans son appartement. Le locataire s'étant absenté pendant quelques jours, de l'eau s'est répandue au sol occasionnant des dégâts sur le parquet flottant.

Afin de pouvoir procéder au remplacement du parquet, nous attendons que le locataire fasse une déclaration de sinistre auprès de son assureur.

**L'ordre du jour étant terminé, fin de la séance à 22 h 15.**